

ENGAGEMENT BÉNÉVOLE ET APPORTS DE SALARIÉS : ÉQUILIBRER LE TRAVAIL ASSOCIATIF AU MRS

Quelle était l'idée de départ du mrs⁽¹⁾ et comment a-t-elle évolué ?

Jean Schewin, ancien juge de l'application des peines (JAP) et président de chambre à la cour d'appel de Paris à la fin des années 1960, est persuadé de l'importance de la prise en charge des libérés à leur sortie de détention pour lutter contre la récidive. Convaincu que la « société civile » doit jouer son rôle à côté du service public, il crée en 1969 le mouvement pour la réinsertion sociale (mrs). Composées à ses débuts de magistrats à la retraite, les équipes du mrs sont maintenant issues de domaines très variés, et dans les trois antennes du mrs, situées à Paris et en région parisienne, elles opèrent dans le prolongement des Services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP) en aidant les sortants de prison à se réintégrer dans la société.

Comment vous situez-vous vis-à-vis des SPIP ?

Nous sommes complémentaires. Les Conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation (CPIP), souvent submergés par les dossiers à gérer, s'occupent en priorité des obligations judiciaires. Ces professionnels ont ainsi moins de temps à consacrer à la recherche d'un logement ou d'un emploi pour le sortant de prison. Les personnes du mrs, souvent issues du monde de l'entreprise, mettent leur savoir-faire à disposition

des accueillis qui ont besoin par exemple de rédiger leur CV, des lettres de motivations, de préparer un entretien de recrutement, etc.

Parfois, ces personnes sont suivies en même temps par les CPIP. Sur signalement de SPIP, nous entrons en détention dans le cadre de la préparation à la sortie pour prendre contact avec certaines personnes dont la sortie s'approche sans que les questions liées à l'hébergement et au travail aient été traitées.

En tant que mouvement issu de la « société civile », le mrs complète les services officiels. Je ne pense pas qu'un seul service public puisse tout faire. Je pense même qu'il ne doit pas tout faire. D'ailleurs, il est bien noté dans le code pénal que les services publics doivent s'appuyer sur les associations pour réaliser leurs missions.

Quelle est votre valeur ajoutée ?

Nous sommes bénévoles, nous avons donc du temps et une souplesse qui n'est pas toujours compatible avec la surcharge de travail du SPIP. Au-delà de la question du temps, ce n'est qu'à partir d'un travail parallèle, visant le même but que le SPIP mais de façon différente, que naît cette diversité de pensées et d'expériences si bénéfique pour la personne suivie. C'est pourquoi aujourd'hui le SPIP s'entoure, pour les volets liés à

l'insertion professionnelle et sociale, de « plateaux techniques », qui sont constitués de partenaires qui ne sont pas chargés de tâches judiciaires et qui ont plus de temps à consacrer à l'écoute et au volet social. Si d'un côté, le SPIP suit activement les dossiers des sortants de prisons qui ont encore des mesures de suivi en milieu ouvert (un sursis avec mise à l'épreuve par exemple...), de l'autre, les personnes définitivement libérées ne sont que rarement suivies. Au niveau de l'emploi, par exemple, les sortants ne peuvent s'appuyer que sur Pôle emploi. La société civile doit, selon nous, s'impliquer à ce niveau-là.

Cela ne revient-il pas à accepter les insuffisances des services publics ?

Je ne pense pas qu'il s'agisse nécessairement d'une question d'insuffisance mais plutôt de complémentarité. Surtout dans le milieu associatif, il y a beaucoup de retraités encore très dynamiques : il serait dommage de se priver de leurs expériences et de leur envie de faire ! Tout en reconnaissant l'importance d'un service public bien solide, son action doit être complétée par celle de la « société civile » afin que toutes les expériences mises bout à bout puissent donner des résultats intéressants. Si le service public prenait toute la place, on se priverait d'une énergie positive. S'il n'y avait pas de diversité dans la prise en charge, cela serait pour nous un signe très inquiétant !

Comment est structurée l'association au niveau des personnes salariées ?

Le mrs est essentiellement composé de bénévoles. Ceci dit, il y a toujours eu un poste de secrétaire, financé au départ par le ministère de la justice, puis par l'association elle-même. Une petite révolution au sein du mouvement a eu lieu lorsque nous avons employé un travailleur social. Tout est né d'une sorte de mécénat de compétence de la part de la RATP. À la fin de ce mécénat, le travailleur social étant devenu retraité, le mrs a décidé de l'employer à temps partiel. Depuis, plusieurs travailleurs sociaux se sont succédé, employés à temps plein. Aujourd'hui, nous sommes soutenus par une fondation familiale qui finance 50% du coût du travailleur social (salaire et cotisations diverses) ainsi que par une fondation d'entreprise à hauteur de 25%, le reste est pris sur le budget global du mrs.

Quel est le rôle du travailleur social au sein des équipes de bénévoles ?

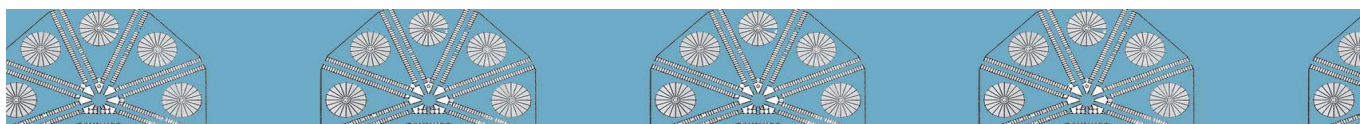
Dès le début, nous nous sommes aperçus de l'intérêt qu'apporte le regard d'un salarié au sein d'un projet mené par des bénévoles. De plus, si les bénévoles veulent bien faire du travail de terrain, ils peuvent parfois reculer devant la partie administrative de l'action associative, qui est de plus en plus compliquée. À ce titre, les demandes de logement sont parfois particulièrement complexes. Notre travailleur social ne fait pas le travail à la place des bénévoles, mais il est présent en tant que renfort et soutien technique.

Il est important que le travailleur social transmette une partie de son savoir technique aux bénévoles. Cela se concrétise à travers sa pratique au quotidien ainsi que pendant les séances de formation et les réunions du « groupe d'analyse des pratiques » qu'il anime aux côtés d'un bénévole, lui-même ancien travailleur social.

Le travailleur social salarié apporte également une aide précieuse dans l'accueil et l'évaluation de certaines personnes aux profils très délicats. Agissant dans les trois départements où le mrs est implanté, il sert en quelque sorte de « liant » pour l'ensemble de l'association. Enfin, il développe des partenariats divers dont ceux avec les centres d'hébergement. N'oublions pas que si la présence d'un salarié nous rassure, elle rassure aussi nos partenaires et facilite le développement de certains projets. Cela est valable, par exemple, pour notre collaboration avec Coallia (une association d'aide et d'accompagnement social pour l'hébergement en résidence sociale), à laquelle nous garantissons que toutes les demandes d'hébergement que nous adressons sont validées en amont par notre travailleur social.

À propos de ce salarié, l'avez-vous associé à la gouvernance du mrs ?

Le travailleur social ne fait pas partie du conseil d'administration ni du bureau, même s'il peut y être invité. En revanche, il est associé aux séances de formation, aux divers groupes de travail, commissions d'hébergement, commissions emploi, groupes d'analyse des pratiques, etc. Le travailleur social est amené à faire valoir son point de vue régulièrement, lors d'entretiens en tête à tête, essentiellement avec le vice-président, mais aussi avec moi, et pendant les réunions mensuelles de chaque antenne. Ces dernières représentent des moments très précieux pour la vie de l'association car, même s'il n'y a pas toujours des décisions capitales à prendre, elles donnent à chacun l'occasion d'exposer son point de vue et de faire valoir des difficultés éventuelles. Nous tenons beaucoup à ce que les accueillants bénévoles, les



responsables d'antenne, les bénévoles chargés de l'administratif, le travailleur social et les responsables de l'association participent ensemble à ces réunions. En effet, dans une association composée essentiellement de bénévoles, on peut parfois imposer des décisions d'ordre technique comme d'ordre éthique, mais il est important que toute démarche soit comprise et acceptée par le plus grand nombre.

Quels sont vos critères pour le recrutement du travailleur social ?

Tout d'abord, il faut que le travailleur social accepte et ait envie de travailler avec des bénévoles. Ensuite, nous donnons la priorité aux personnes ouvertes d'esprit, non sectaires, avec une expérience des publics défavorisés et notamment des « publics/justice ». Toutefois, la chose la plus importante est que ce soit quelqu'un ayant envie d'apprendre et de transmettre. Lorsque le poste est vacant, nous recevons plusieurs dizaines de candidatures : le vice-président, ancien DRH, fait un premier tri, à la suite duquel, lui et moi, faisons passer des entretiens aux candidats sélectionnés. Et la plupart du temps nos choix respectifs concordent.

Et comment se passe le recrutement de vos bénévoles ?

Leur recrutement est différent car nous ne demandons pas un profil précis avec un cursus d'études particulier. En revanche, nous exigeons que nos « collaborateurs » soient disposés à travailler sur le terrain et en équipe, et toujours en relations avec les services pénitentiaires et les services sociaux de droit commun. Les bénévoles mrs doivent être des personnes équilibrées et humbles, autant vis-à-vis de la personne accueillie que des tâches qui leur sont confiées. Il faut que les bénévoles soient conscients que notre rôle n'est pas seulement d'accompagner les personnes accueillies dans les démarches pour trouver un logement ou un travail. Notre engagement associatif consiste aussi à aider les personnes au sens large, « dans toutes les dimensions », jusqu'à ce qu'elles acquièrent une certaine autonomie.

Bien évidemment, les bénévoles ne sont pas livrés à eux-mêmes : ils sont suivis et encadrés pendant une « période d'essai ». Tous bénéficient d'une formation continue et ils peuvent toujours compter sur l'aide du responsable d'antenne ou de son co-responsable et, bien sûr, du travailleur social. Le bénévole mrs fait partie d'une équipe structurante et aidante.

Nous sommes très exigeants lors du recrutement, et ensuite lors de la formation, car on n'a pas le droit d'être amateur, dans le mauvais sens du terme avec le suivi de publics en difficulté. De plus, si cela se passe mal, il est délicat de rompre la « collaboration » avec quelqu'un qui offre son temps et sa bonne volonté. Pour autant, puisque le SPIP, les personnes accueillies et nos partenaires nous font confiance, il est indispensable que nos bénévoles aient une réelle compétence et une conscience « professionnelle » développée. Nous aimons dire que nous sommes des « bénévoles professionnalisés ».

Avez-vous l'intention d'employer un autre travailleur social ?

Avec une trentaine de bénévoles épaulés par le travailleur social, les choses se passent plutôt bien et l'administration pénitentiaire paraît satisfaite de notre action. Bien évidemment, nous pouvons faire plus et mieux. Cependant, l'intégration d'un autre salarié suppose, d'une part, un effort économique très important alors même que les fonds du mrs sont limités et, d'autre part, un véritable travail de réflexion sur l'organisation du travail pour que cela ne change en rien le projet associatif.

Est-ce que vous envisagez d'autres postes salariés ?

Nous avons déjà une troisième salariée, une assistante administrative, employée en contrat aidé. Elle est basée à l'antenne de Paris mais peut aussi intervenir sur les autres sites. Son contrat de vingt heures par semaine est lié à une démarche sociale ayant pour objectif de réconcilier avec le monde du travail quelqu'un qui en était éloigné. Et, quand cela se passe bien, on a envie d'aider la personne au maximum et de lui apprendre beaucoup pour qu'elle s'en sorte au mieux.

Il reste beaucoup à faire au niveau de l'association, comme par exemple de la communication sur le net, dont personne ne s'occupe aujourd'hui. Cependant nous souhaitons trouver un bénévole pour cela et employer nos subventions publiques et nos dons privés pour développer des actions en rapport direct avec notre mission.

Entretien réalisé par Camille Varin et Francesco Militello

PS : Le mrs recherche des bénévoles pour étoffer ses équipes de Paris, Bobigny et Nanterre ainsi que pour créer une nouvelle antenne en Île-de-France. Si vous êtes intéressés, vous pouvez contacter Jacques Simonet au 06.30.64.19.91.